



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 septembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3296**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux à la SNCF Mobilités ou toute autre société qui lui sera substituée, d'une emprise située rue Dugas-Montbel

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Da Passano

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 septembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frih, Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 9 septembre 2019****Décision n° CP-2019-3296**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux à la SNCF Mobilités ou toute autre société qui lui sera substituée, d'une emprise située rue Dugas-Montbel**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.11 et 1.1.

Dans le cadre du projet d'amélioration des liaisons du pôle d'échanges de Lyon-Perrache piloté par la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence et afin de réaliser un point d'accès direct aux quais de la gare depuis la place des Archives, la SNCF Mobilités a saisi la Métropole de Lyon pour le déclassement et la cession d'une emprise, située rue Dugas-Montbel à Lyon 2°, d'une surface de 1 301 m<sup>2</sup>, correspondant à la parcelle cadastrée AY 118 et au volume 102 dont l'assiette est constituée des parcelles cadastrées AY 117 et AZ 219 figurant dans l'état descriptif de division en volume établi par le cabinet Perraud.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Plusieurs réseaux appartiennent à ERDF, Mairie de Lyon (Éclairage public), COLT TECHNOLOGY SERVICES LYON, Eau du Grand Lyon, NC NUMERICABLE, SFR, GRDF, Orange H3, Grand Lyon Réseaux Exploitant, TCL Infrastructures ouvrages souterrains et lignes Bus. Leur dévoiement éventuel est entièrement à la charge de l'acquéreur.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, une promesse synallagmatique de vente a d'ores et déjà été établie.

Aux termes de la promesse synallagmatique de vente, l'emprise susmentionnée serait cédée au prix de 70 001 €. Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 9 juillet 2019, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain de l'emprise, représentée par la parcelle cadastrée AY 118 et par le volume 102 constitué des parcelles cadastrées AY 117 et AZ 219 figurant dans l'état descriptif de division en volume, d'une superficie de 1 301 m<sup>2</sup>, située rue Dugas-Montbel à Lyon 2°.

**2° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 70 001 €, à la SNCF Mobilités ou toute autre société qui lui sera substituée, de l'emprise, représentée par la parcelle cadastrée AY 118 et par le

volume 102 constitué des parcelles AY 117 et AZ 219 figurant dans l'état descriptif de division en volume, d'une superficie de 1 301 m<sup>2</sup>, située rue Dugas-Montbel à Lyon 2°.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**4° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 28 janvier 2019 pour un montant de 535 000 € en dépenses sur l'opération n° OP09O4368.

**5° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 70 001 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 70 001 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01, pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° OP09O2754.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2019.**